



AUGMENTER LES SALAIRES MAINTENANT!

Élections professionnelles du 1er au 8 décembre 2022
La CGT, toujours à vos côtés !



En 2014 puis 2018, vous avez placé la CGT en tête des élections professionnelles à l'administration centrale. Quand vous êtes en difficulté dans votre travail, c'est vers nous que vous vous tournez. Au niveau national, c'est la CGT qui porte haut et fort vos revendications. **Parce que nous sommes toujours à vos côtés, cette année encore choisissez la CGT !**

7.2% d'augmentation : c'est l'accord arraché par la grève à Lactalis, 6.9% dans le groupe Marie (surgelés), 6.4% chez Photonis ! Bien au-delà des raffineries, la mobilisation pour les salaires bat son plein dans de nombreux secteurs. **Dans la fonction publique aussi, il est urgent d'augmenter les salaires et de renforcer les droits sociaux !** Retraites, statut : les attaques annoncées sont violentes. Mais en 2020, le gouvernement a été contraint d'abandonner son projet de réforme des retraites suite à l'immense mobilisation dont la CGT était le fer de lance. Tout reste donc possible !

Des pertes de pouvoir d'achat qui s'accroissent

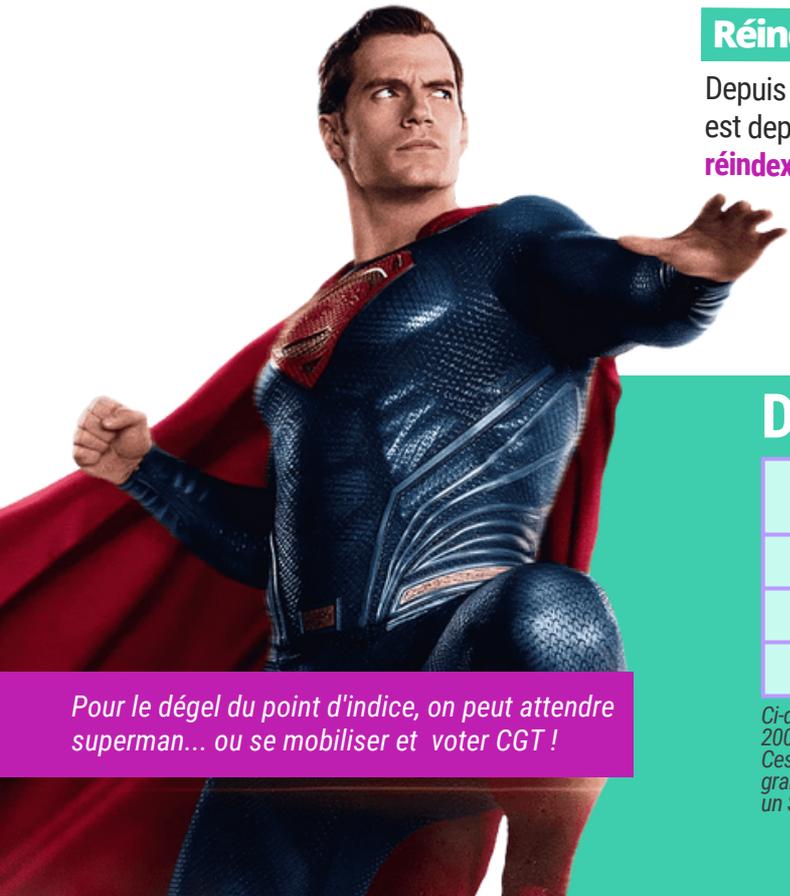
Alors que dans le secteur privé, des négociations ont lieu chaque année pour la révision des salaires (NAO), le salaire des agents publics a été trop longtemps gelé. **La perte de pouvoir d'achat liée au gel du point d'indice entre 2010 et 2022 est en moyenne de 12,34%**. La désindexation du point d'indice sur l'évolution de l'indice des prix a des conséquences lourdes à long terme : depuis le 1er janvier 2000, la perte de pouvoir d'achat est de 22,2% !

Un dégel totalement insuffisant

Acculé par l'inflation galopante, le gouvernement a dû dégeler le point d'indice. Enfin ! **Mais les 3,5% de juillet 2022 sont loin d'être à la hauteur.** L'INSEE a chiffré en octobre une hausse des prix à la consommation de 6,2% sur l'année. **Le dégel ne permet donc même pas de compenser l'augmentation des prix.** La preuve, la hausse des prix des loyers est elle aussi de 3,5%. **La CGT revendique une revalorisation de 10% du point d'indice rétroactive au 1er janvier 2022 et son indexation sur l'inflation.**

Réindexer le point d'indice

Depuis 1982, le point d'indice est désindexé de l'inflation. Son évolution est depuis une décision soumise aux aléas politiques. **Il est urgent de réindexer le point d'indice sur l'inflation ! Il faut des augmentations de salaires automatiques et sans condition,** à l'inverse de la logique du gouvernement qui veut conditionner toute augmentation à de nouvelles missions et il faut **abroger le jour de carence !**



Des chiffres qui font mal

Perte de salaire mensuelle brute	Perte 2000-2022	Perte 2010-2022
Catégorie A	- 929€	- 533€
Catégorie B	- 664€	- 381€
Catégorie C	- 535€	- 307€

Ci-dessus 1) la perte liée à la désindexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation de 2000 à 2022 2) la perte de pouvoir d'achat liée au gel du point d'indice entre 2010 et 2022. Ces exemples concernent des collègues administratifs en fin de carrière mais l'ordre de grandeur est transposable à tous, ITRF compris. Ici nous avons un APAE au 10e échelon, un SAENES classe ex au 11e échelon et un ADJAENES ou ATRF P1 au 11e échelon.

Pour le dégel du point d'indice, on peut attendre superman... ou se mobiliser et voter CGT !

Égalité salariale femme / homme : les comptes ne sont pas bons !

Les écarts de rémunérations entre hommes et femmes à la centrale persistent. Les femmes fonctionnaires de catégorie A et A+ touchent en moyenne -3% et -5% de primes en moins que les hommes. Les écarts de salaire sont de -8,9% et -6,7% pour les contractuelles. Le label Egalité / diversité ne doit pas rester un simple outil de communication : **vite un plan de rattrapage des écarts de rémunération femmes / hommes !**

Pour l'égalité salariale, compter sur Superman, c'est bien... renforcer la CGT, c'est mieux !



Primes : osons les barèmes !

Une part déraisonnable dans les salaires

La CGT a toujours dénoncé la part de l'indemnitaire dans les rémunérations. Avec le gel du point d'indice, le poids des primes a mécaniquement explosé. Aujourd'hui elles dépassent 30% du salaire pour les agents titulaires et même 40% pour les catégories A et A+. **Les primes sont un salaire extrêmement précaire** : au moindre accident de parcours (congé maladie longue durée, retour de détachement...) nos primes ne sont plus garanties. **Au moment de la retraite, c'est autant de perte de revenus.** La CGT revendique que les primes soient intégrées au traitement indiciaire sous forme de points d'indice négociés. **A minima les primes doivent être intégrées dans le calcul de la retraite.**

Un outil d'individualisation des rémunérations

Les primes sont aussi un outil implicite de remise en cause du statut de la fonction publique. Avec des primes de fonction et des complément indemnitaires de fin d'année à la tête du client, le RIFSEEP déconstruit les garanties collectives attachée aux grilles de rémunération. **C'est une fragilisation supplémentaire pour les agents qui doivent négocier individuellement leurs augmentations !** Les attributions de primes sont opaques et l'administration refuse toujours la transparence sur les niveaux de primes selon les directions.

Cabinet : quand l'indécence bat son plein !

Alors que vous attendez fébrilement le montant de votre CIA de fin d'année, 9 conseillers du cabinet éducation ont touché depuis mai 2022 en moyenne 33 312€ soit 4 442€ par mois au titre de l'indemnité de sujétions particulières. En plus de leur salaire de base, bien entendu ! **Elle est pas belle la vie de premier de cordée ?**

Source : PLF 2023, jaune cabinets - p. 29

Pour des barèmes de primes, comme à Bercy !

Il est temps de mettre en place un **barème de primes pour l'IFSE et le CIA comme au ministère des finances** garantissant la transparence et l'égalité de traitement entre agents. Ce barème permet d'assurer une augmentation continue de la rémunération tout au long de la carrière, en fonction des grades et des échelons. Si Bercy l'a obtenu, nous le pouvons aussi ! **La CGT proposera à l'administration la négociation d'un accord collectif sur des barèmes de primes.**

Carrière des contractuels, il faut que ça bouge !

Les contractuels représentent 12% des effectifs et n'ont aujourd'hui aucun droit à la carrière. Les enseignants contractuels ont une grille de rémunération nationale, pas les contractuels de l'administration centrale. **Un cadre de gestion est nécessaire pour sortir de l'opacité des négociations individuelles et permettre de vraies progressions de carrière.** Les contractuels n'ont pas tous une prime de fin d'année : la CGT demande l'extension des montants de CIA versés aux titulaires à l'ensemble des contractuels, CDD comme CDI ! **La CGT revendique la titularisation de tous les contractuels avec une reprise d'ancienneté** qui rende les carrières attractives.



Batman est un héros sombre mais là, on ne peut pas lui donner raison !

Garantir le droit à la carrière !

20,8 années pour obtenir une promotion

Il y a tellement peu de possibilités de promotion par tableau d'avancement ou liste d'aptitude que, rapportées au nombre de collègues, il faut attendre plus de 20 ans pour obtenir une promotion. Et comme **les critères de promotion sont opaques**, tout le monde n'avance pas à la même vitesse. **La pénurie ne peut pas tenir lieu de politique RH**, elle n'engendre qu'espoirs déçus et frustration. La CGT demande **une augmentation forte du nombre de promotions et des critères clairs et transparents !**

Pour des carrières linéaires

La segmentation des corps en 3 grades crée autant de blocages dans les carrières. Trop de collègues sont bloqués en fin de grade sans perspectives ! **La CGT demande la linéarité des carrières avec des passages automatiques dans le grade supérieur** à l'ancienneté. Il faut revoir profondément les grilles pour permettre de vrais déroulés de carrière : **chaque agent doit avoir son indice doubler sur l'ensemble de sa carrière !**

- Refonte des grilles pour garantir une carrière à doublement d'indice
- Augmentation des ratios promus / promouvables
- Deux grades maximum par corps
- Grade unique pour les SAENES, ADJAENES et ATRF
- Passage automatique dans le grade supérieur en fin de grade
- Abrogation de la loi fonction publique et réhabilitation des CAP



Comme superman, abordons l'avenir sereinement avec le droit à la carrière

Fonction publique : l'obsession de l'individualisation des rémunérations

Le ministre de la fonction publique a annoncé un "grand chantier sur les rémunérations et l'attractivité". Il dit vouloir développer les "leviers d'accélérateur de carrière", autrement dit **multiplier les postes à profils, primes individuelles et la rémunération au "mérite"**. **Il annonce même 30% de primes calculées au résultat dans la haute fonction publique !** A terme, l'objectif est bien de dissocier grille de rémunération indexée sur le point d'indice et salaires dans la fonction publique. **Et c'est extrêmement inquiétant.**

Le détail qui tue

Le 28 octobre, Stanislas Guerini, ministre de la fonction publique, a inauguré la conférence des parties prenantes sur les services publics avec ses mots : "je viens avec un cahier, un crayon et des convictions". Malheureusement, il n'avait sur lui ni cahier, ni crayon... on vous laisse juge pour les convictions.



Vous aussi, découvrez le superman qui sommeille en vous : défendez le statut de la fonction publique, les retraites et votez CGT !

Retraites : ils s'obstinent...

Le gouvernement n'a pas compris l'attachement des français au système de retraites ! **Il annonce un nouveau recul de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans.** Pour rappel, l'espérance de vie en bonne santé est justement de 63 ans. Autrement dit, nous ne serions autorisés à partir en retraite que pour tomber malade...

Pourtant le dernier rapport du COR précise bien qu'une telle réforme n'est pas nécessaire ! Les perspectives de financement n'ont rien de catastrophique et l'enjeu est plutôt d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes et le taux d'emploi des seniors. **La régression sociale, ça suffit !**

- Retraite à taux plein à 60 ans
- Refus de tout recul de l'âge légal de départ à la retraite
- Maintien du système de retraite par répartition

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

Pour des infos au jour le jour sur le quotidien du ministère et être informés de vos droits !

 @cgteducac

 CGT Educ administration centrale

 @cgteducac

 <http://cgteducac.fr>

cgteducation.syndicat-ac@education.gouv.fr



Il n'y a pas toujours des super-héros dans nos stories... mais elles sont top quand même : **abonnez-vous !**

Superman n'est pas vraiment adhérent à la CGT, ni les petits chats mignons, ni Beyoncé. Mais toutes les grandes conquêtes sociales (congrés payés, interdiction du travail des enfants, retraite par répartition...) ont été gagnées par des mobilisations sociales, soutenues par des syndicats. **La CGT, super héroïne du monde du travail, à vos côtés pour un monde plus juste depuis 1895 !**

Pour une administration où l'on reconquiert des droits et du pouvoir d'achat : **votez CGT !**

Des solutions il y en a !

Oui, la fonction publique peine aujourd'hui à recruter. Mais c'est parce que les salaires dans le public sont trop bas, nos métiers trop dévalorisés et leurs conditions d'exercice trop difficiles ! Plutôt que lancer un énième chantier de casse du statut de la fonction publique, c'est d'une **augmentation générale des salaires** dont nous avons besoin pour rendre nos métiers plus attractifs. Et **recréons enfin des emplois publics** pour améliorer nos conditions de travail et pour décharger les collègues à bout de souffle !

La campagne continue :
Découvrez nos autres tracts et nos propositions

Sens du travail

Conditions de travail

CAP & CCP

**Fonction publique
UTILITÉ
PUBLIQUE**

Élections professionnelles 2022 : je vote CGT !

Notre liste est à l'image de notre ministère, forte de collègues de toutes les catégories, du chargé d'étude à l'agent technique, du secrétaire à la cheffe de bureau, de la gestionnaire à l'inspecteur général. **Parce que nous sommes toujours à vos côtés, cette année encore choisissez la CGT !**

Pour voter : <https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/>
Activer son portail électeur : mail reçu le 13/10 de <menjesri-electionspro@votes.voxaly.com>

Liste des candidats CGT

1. **Sylvie AEBISCHER** - secrétaire générale CGT AC, AAE (A)
2. **Jean de LABRUSSE** - chargé d'études, DS, AAE (A)
3. **Isabelle KORTIAN** - présidente AE, AAE (A)
4. **Louis LESERRE** - secrétaire, DGEISIP, SAENES (B)
5. **Cécilia KEBAILI** - chargée d'études, DREIC, IGE (A)
6. **Mickaël RAMACKERS** - chef de section, SAAM, AAE (A)
7. **Valérie GAUDIN-MERCIER** - infographiste, SAAM, Tech (B)
8. **Juliette CAILLAUDEAU** - documentaliste, DEPP, IGE (A)
9. **Frédéric PINCHON** - chef de projet, DNE, enseignant détaché (A)
10. **Emmanuelle PREVOST** - chargée de mission, DGRI, IGR (A+)
11. **Salaura DIDON** - chargée d'études, DGRH, AAE (A)
12. **Jean-Paul GUILLIEN** - technicien vidéo, IH2EF, Tech (B)
13. **Maria-Luisa CASTELLANO** - gestionnaire, SIES, AAE (A)
14. **Philippe AJUELOS** - encadrement supérieur, DNE, contractuel (A+)
15. **Sarra HEDHLI** - chargée d'études, DREIC, AAE (A)
16. **Bruno MAQUINGHEN** - chauffeur, SAAM, ATRF (C)
17. **Lamia HOUFANI** - cheffe de bureau, DNE, IGR (A+)
18. **Jean-Bernard LIEGEOIS** - informaticien, DNE, Tech (B)
19. **Patricia DESAINTJEAN** - gestionnaire, DAJ, SAENES (B)
20. **Jean SYLVA** - agent technique, SAAM, Tech (B)
21. **Christine MONTAGNE** - rédactrice, DAF, SAENES (B)
22. **Philippe SULTAN** - inspecteur général, IGESR (A+)

